

CANICULE À L'ÉCOLE : IL ÉTAIT INDISPENSABLE DE PRÉDIRE

Alors que la France traverse une période caniculaire qui dure, le ministère de l'Éducation nationale découvre très tardivement la situation et les conséquences sur les élèves et les personnels. Cette situation est incompréhensible. Cela fait des années que la CGT Éduc'action, avec d'autres organisations syndicales et associations, alerte sur les effets concrets du réchauffement climatique et la multiplication de ces épisodes. Seuls les pouvoirs publics et E. Macron persistent à penser que de tels événements ne sont pas prévisibles ou qu'il serait envisageable de travailler davantage l'été...

Aujourd'hui, la situation est catastrophique dans l'ensemble des bâtiments utilisés par l'Éducation nationale (écoles, collèges, lycées et bâtiments des services administratifs). Des pics de chaleur rarement atteints rendent le travail, la scolarité et les examens insupportables, voire dangereux.

Pour la CGT Éduc'action, la gestion ministérielle est inacceptable, hypocrite et irrespectueuse. Aucune leçon de la gestion de la crise sanitaire Covid n'a été tirée. On continue d'agir et communiquer dans l'urgence, des consignes ineptes, pas à la hauteur des enjeux, le dimanche soir pour le lundi matin alors que toutes les informations utiles à l'anticipation existaient. Une nouvelle fois, l'État ne prend pas ses responsabilités et renvoie aux administrations locales et aux collectivités alors que la gestion des épisodes caniculaires est de son ressort.

La CGT Éduc'action exige que tout soit mis en œuvre dès maintenant pour garantir la santé de l'ensemble des élèves et des personnels. Si rien n'existe clairement dans le Code du travail sur les températures maximales, l'employeur se doit malgré tout de garantir la santé au travail de tous les personnels en mettant en place toutes les mesures nécessaires pour limiter ou supprimer les risques (y compris si cela doit passer par des fermetures temporaires ou la création de nouvelles structures). Dans un premier temps, l'administration doit permettre, de façon claire et explicite, des aménagements du temps de travail et de scolarité pour éviter les heures les plus chaudes et garantir l'hydratation de toutes et tous. Nous rappelons également que les personnels doivent également user de leur droit d'alerte et de retrait si les conditions de travail sont trop dégradées et dangereuses. Dans un second temps, nous rappelons à l'État qu'il y a urgence à se lancer dans un grand plan de rénovation du bâti que nous exigeons et portons actuellement dans le cadre de la campagne AES pour « une École bien dans ses murs ». L'heure n'est pas aux coupes budgétaires dans l'écologie ! Il faut également travailler à la mise en place d'un nouveau protocole pour répondre aux différents événements climatiques subis par les élèves et les personnels.

Collectivement, avec les parents d'élèves, exigeons des mesures d'urgence et d'envergure en matière environnementale et climatique pour garantir la sécurité des élèves et agent·es.

Montreuil, le 30 juin 2025